



Syndicat National « **FORCE OUVRIERE** »
des Finances Publiques

Section du CALVADOS

Caen, le 19 octobre 2009

C.T.P.L. du 12 et C.T.P.D. du 15 octobre 2009 : compte-rendu commun

Précédés d'une réunion informelle regroupant les 2 directions locales et l'ensemble des représentants des organisations départementales, les 2 CTP se sont réunis séparément (un CTP commun ne pouvant être **légalement** tenu tant que les 2 composantes « DSF » et « TG » ne sont pas réunies au sein d'une D.R.U. (Direction Régionale Unifiée) les 12 et 15 octobre 2009.

Les 2 Comités Techniques Paritaires avaient un seul sujet majeur à leur ordre du jour : mise en place des 2 premiers S.I.P. (Service des Impôts aux Particuliers) du département à Bayeux et Pont l'Evêque au 1^{er} décembre 2009.

Les 2 délégations **FO-DGFIP** en CTPL et CTPD avaient demandé la présence à leurs côtés d'« experts métiers », agents des 4 postes touchés (CDI et Trésoreries de Bayeux et Pont l'Evêque) les plus à même de témoigner de leurs inquiétudes et problèmes.

Après lecture de la déclaration liminaire ci-dessous, les délégués **FO-DGFIP** ont repris, point par point, les éléments de la mise en place des 2 SIP :

Ce 12 octobre 2009, la fusion DGCI-DGCP va voir ses premières conséquences directes se mettre en place dans le département puisque, aujourd'hui, les directions locales – tant côté filière fiscale que côté filière publique – vont demander aux délégués en CTP de se prononcer sur la création de 2 premiers SIP (Service des Impôts des Particuliers) à Bayeux et Pont l'Evêque au 1^{er} décembre 2009.

Pour ce qui est de notre syndicat national, il n'a jamais été demandeur de la fusion qui se met en place. Face à un gouvernement réformateur à tout va et qui, derrière un paravent de « meilleur service à l'utilisateur » n'a que pour objectif un moindre coût des services publics, le syndicat **FO-DGFIP** s'est opposé très fermement à la seule fusion fiscale, véritable outil de destruction du réseau du Trésor Public.

Les représentants **FO-DGFIP** ont dénoncé, dénoncent et dénonceront les très importantes et successives suppressions d'emploi qui ne peuvent permettre de rendre à l'utilisateur le véritable service public qu'il est en droit d'attendre et qui sont source d'un mal-être croissant des agents.

Et ce ne sont pas les résultats enregistrés par les sites expérimentateurs de SIP qui peuvent permettre d'envisager, dans le Calvados, le moindre optimisme pour les 2 premiers SIP de notre département. Les toutes prochaines échéances donneront un premier aperçu des conséquences en matière de service rendu mais aussi en matière de détérioration des conditions de travail.

L'annonce récente de la nouvelle vague de suppressions d'emplois au 1^{er} janvier 2010 – 3.020 agents pour notre seul Ministère – ne peut que confirmer un service toujours détérioré à l'utilisateur et une pression au travail des plus contraignantes.

Sans vouloir refaire en « local » ce qui s'est déjà fait en « centrale », les représentants FO-DGFIP auront pour objectif prioritaire au cours des CTP de ce jour de faire en sorte que les agents des services des deux filières fiscale et publique ne soient en rien lésés par les réformes.

Au final, débats d'une durée cumulée d'une dizaine d'heures résumés ci-dessous :

SIP – PRS

à Confirmation du calendrier avec création :

§ au 1^{er} décembre 2009, des SIP de Bayeux et Pont l'Evêque,

§ début 2010 (date pas encore arrêtée), de la DRU « en ne faisant que ce qui est nécessaire en matière de déménagement » affirme le futur responsable régional qui précise que les fonctions transverses (RH, budget, immobilier) seront les premières

impactées. A ce propos, les délégués **FO-DGFIP** ont réitéré leur demande d'une information très rapide à destination des agents concernés.

- § au 1^{er} mars 2010, du SIP de Trouville
- § au 1^{er} juillet 2010, des 3 SIP de Caen et du SIP de Falaise,
- § au 1^{er} juillet 2010, du PRS,
- § au 1^{er} décembre 2010 (date non encore figée), du SIP de Vire,
- § en 2011, du SIP de Lisieux

SIP : problèmes communs

§ En réunion informelle et en CTPL, les délégués **FO-DGFIP** ont regretté que les compte-rendu des groupes de travail « SIP » de Bayeux ne soient disponibles que du côté gestion fiscale et que ceux de Pont l'Evêque ne soient ... nulle part.

Pour le CTPD, correction avait été apportée avec mise en ligne des compte-rendu des groupes de travail, y compris ceux des premières réunions sur les « SIP Caen ».

§ Conditions de vie et de gestion des agents

§ Les **délégués FO-DGFIP** ont demandé qu'une information soit faite de façon précise aux agents des trésoreries qui rejoignent les SIP sur :

§ la possibilité de « refus » à rejoindre le SIP pour les agents du « recouvrement » à exprimer sous 15 jours à compter de la tenue du CTPL,

§ l'harmonisation indemnitaire effectivement applicable compte tenu des textes successifs et, parfois, contradictoires !

§ le droit d'option avec conséquences directes ou indirectes,

§ les vacances d'emploi « recouvrement » : en l'état actuel des discussions, priorité aux agents de la filière publique en cas de vacance d'emploi puis, à défaut de candidat, possibilité offerte aux agents de la filière fiscale de postuler.

§ Horaires variables :

§ en CTPL, pas de discussion véritable, le TPG repoussant l'examen des horaires variables des 2 SIP au cours d'un tout prochain CTPL après consultation de la totalité des agents des 2 SIP,

§ en CTPD, interprétation différente de la DSF qui voulait intégrer le règlement type des horaires variables à sa proposition de mise en place des SIP. finalement, l'alignement des projets présentés en CTPL et CTPD a permis la poursuite du débat...

§ Gestion du remplacement

- le remplacement dans les SIP pose problème dans la mesure où les emplois du remplacement ne sont pas des emplois « budgétaires » mais le résultat d'une « cotisation » des postes et services de la filière publique pour la création de remplaçants.
- et selon le principe que, là où il y a « cotisation », il y a « prestation ». A l'inverse... Et les explications de la direction ne sont pas convaincantes... Au final, les responsables des SIP devraient être invités dans les réunions de secteur pour l'attribution d'agents du remplacement. Dossier à suivre et que les **délégués FO-DGFIP** suivront...

Problématique BAYEUX

- Les 2 emplois transférés (1 « B » et 1 « C ») vers le SIP correspondent aux chiffres de l'ORE (Outil de Répartition des Emplois),
- Le transfert du poste d'inspecteur, adjoint au SIP, pose problème. Le transfert est fait uniquement sur la base de l'existence de 2 adjoints à la trésorerie de Bayeux sans s'occuper de la charge réelle de cet adjoint. A la question de savoir si la trésorerie de Bayeux se verra doter à nouveau d'un second adjoint, la réponse du TPG est : « la demande est faite à la DG sans, à ce jour, de réponse définitive ».

Problématique PONT L'EEVEQUE

- Au transfert initial d'un seul agent B qui fragilisait la cellule « recouvrement », a été ajouté un second agent C dans une opération de « troc » (le TPG n'a pas rejeté

l'expression) en intégrant finalement la gestion de la caisse au sein du SIP,

- pour le déménagement de la trésorerie, les **délégués FO-DGFiP** ont appuyé la demande formulée par les agents, d'une fermeture de 5 jours. La direction locale n'a pas donné sa réponse...
- l'agent d'entretien (contrat Berkany) de la trésorerie ne connaît pas (encore) son sort. Les **délégués FO-DGFiP** ont rappelé que la création du SIP n'était pas une opération de « restructuration » mais de « fusion » et qu'ils ne voyaient pas en quoi l'agent d'entretien de la trésorerie pouvait ne pas garder son emploi. Le TPG a effectivement reconnu le droit de cet agent et s'est engagé à ce que l'agent ne soit en rien lésé.

CONCLUSION

La parité syndicale des 2 CTP a voté unanimement **CONTRE** la mise en place des 2 SIP de Bayeux et Pont l'Evêque.

Quant aux **délégués FO-DGFiP**, ils ont justifié leurs votes compte tenu :

- de la réduction répétée des moyens (crédit budgétaires et de personnel),
- de la remise en cause du principe de séparation « assiette-recouvrement »
- de l'impossibilité, démontrée par les expérimentations, d'assurer un accueil à la hauteur de ce qu'un usager du service public est en droit d'attendre.

Horaires d'ouverture règlement des Horaires variables (Filière Publique) :

- modification (à la baisse) des horaires d'ouverture – de 8 à 12 heures du lundi au jeudi - de la trésorerie de Cambremer : habituer les élus à une fermeture définitive ?
- modification du règlement des horaires variables (demande unanime des agents) de la trésorerie de Lisieux Intercom,
- mise en place des horaires variables à la trésorerie de Saint-Pierre-sur-Dives

à **accord unanime sur ces trois points**

Questions diverses

A l'initiative des **représentants FO-DGFiP du personnel**, ont été évoqués les sujets suivants :

- Compte-Epargne Temps (CET): en premier lieu, les **représentants FO-DGFiP** ont demandé un bilan sur les CET en cours puis qu'une information à destination des agents sur les nouvelles modalités du CET applicables au 31 décembre 2009, soit réalisée très rapidement.
- § Éditique (Filière Publique) : fil rouge des CTPL depuis plusieurs années, les **représentants FO-DGFiP du personnel** ont exigé que la DGFiP cesse de *mener en bateau* les agents de l'éditique en faisant remarquer que les agents ne peuvent plus supporter ce manque total de visibilité quant à leur devenir.
- § D.O.S. : les réunions – « thérapie de groupe » et/ou « prise de température » ? - sur le Document d'Organisation Stratégique ont démarré avec une centaine de participants .

Les délégués F.O.-DGFiP

CTPL : Marie-Claire AUBRY Alain GARNET Bruno GILBERT Jean-Marc LECOUCVEY
Christophe LESUEUR Bernadette MOGIS

CTPD : Françoise DIMICOLI Frédéric GABRIELLE Joël HERVE Géraldine TANQUEREL

Experts : Isabelle CAFFIAUX Marie-Claude GRAS Françoise MORIN

**Si ce compte-rendu suscite interrogations ou demandes de précisions,
ne pas hésiter à prendre contact**

par mail (fo.014@dgfip.finances.gouv.fr) ou par tél. au 02-31-38-34-61.